



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Égalité des genres dans les manuels scolaires de SVT

Question écrite n° 28050

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la question du traitement de l'égalité des genres au travers des schémas anatomiques présentés dans les manuels scolaires de sciences de la vie et de la terre (SVT) dans les classes de collège. L'enseignement de l'égalité des genres est crucial et évidemment multidisciplinaire, mais certaines caractéristiques sont tout de même propres aux cours de sciences de la vie et de la terre (SVT), qui comprennent notamment le sujet de l'anatomie humaine en cycle 4 et la distinction entre sexualité et procréation. Plus particulièrement, certains experts s'interrogent sur la représentation du clitoris dans les schémas anatomiques présentés dans les manuels scolaires de sciences de la vie et de la terre (SVT). La structure globale du clitoris apparaît dans la majorité des manuels scolaires concernés, à une exception près, de façon incomplète voire inexistante. Sur ces planches, on remarque que la vulve et la partie interne du clitoris ne sont jamais dessinées entièrement et que seule la partie externe y est représentée. Or, selon le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), en 2016, un quart des filles de 15 ans ne savent pas qu'elles possèdent un clitoris. En revanche, elles sont 53 % à savoir représenter le sexe masculin. La prise en compte de l'anatomie complète du clitoris dans son schéma d'appareil sexuel est pourtant une condition *sine qua non* d'égalité de traitement des deux sexes dans l'enseignement. Dans ce contexte, il semblerait pertinent d'améliorer pour toutes et tous la connaissance de son propre corps et ce dès l'étude de l'anatomie humaine au collège. Il l'interroge donc sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer la question du traitement de l'égalité des genres au travers des schémas anatomiques présentés dans les manuels scolaires de sciences de la vie et de la terre (SVT) dans les classes de collège.

Texte de la réponse

Pour ce qui concerne les manuels scolaires, il n'existe pas de système de labellisation ou d'agrément par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS). Chaque éditeur privé est libre de ses choix dans la conception des manuels et ouvrages scolaires qu'il propose à la vente ; il en est par conséquent aussi responsable au titre de la liberté éditoriale. Le MENJS n'intervient pas dans les choix opérés par les éditeurs scolaires, qui exercent leur responsabilité éditoriale de manière indépendante. Les enseignants sont eux-mêmes libres et responsables du choix des manuels qui sont utilisés en classe au titre de la liberté pédagogique ; ils doivent donc veiller à choisir des ouvrages conformes aux programmes scolaires. Les corps d'inspection, quant à eux, s'assurent que les enseignants respectent les programmes scolaires et prennent les mesures appropriées le cas échéant en cas de manquement constaté. Le ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports a à cœur de voir garantie pour tous la connaissance de son propre corps, et ce dès l'étude de l'anatomie humaine au collège. De ce fait, l'étude de l'anatomie et de la physiologie des appareils génitaux masculin et féminin est abordée à deux niveaux. D'une part, dans le cadre de l'action éducative intitulée « éducation à la sexualité en milieu scolaire » inscrite dans le code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16). Cette éducation est rendue obligatoire aux trois niveaux de scolarité : école, collège et lycée, à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. L'estime de soi, l'apprentissage du respect mutuel, l'acceptation des différences, la connaissance et le respect de la loi, la responsabilité individuelle et

collective constituent des objectifs essentiels de cette démarche éducative. Il s'agit de privilégier une approche globale, positive et bienveillante, relevant de trois champs de connaissances et de compétences : le champ biologique (connaissances biologiques, anatomie, physiologie, transmission de la vie, puberté, prévention SIDA et IST, contraception, IVG) ; le champ psycho affectif (estime de soi, confiance en soi, relations aux autres, émotions et sentiments, orientation sexuelle, identité sexuée, compétences psychosociales) ; le champ social (rôles sexués et stéréotypes, développement de l'esprit d'analyse, liberté et responsabilité face au choix personnel – consentement, éducation aux médias et à l'information, lois écrites, valeurs et normes, prévention des violences sexuelles). Au collège et au lycée, les séances sont organisées en articulation avec les programmes. Elles sont prises en charge par une équipe de personnes volontaires, composée si possible d'enseignants et de personnels d'éducation, sociaux et de santé, si nécessaire en collaboration avec des intervenants extérieurs agréés. Les interventions devant les élèves s'effectuent en binôme. D'autre part, l'étude de l'anatomie humaine est abordée dans les programmes d'enseignement. La thématique du corps, de la puberté notamment, est une préoccupation rencontrée au moment où se produisent les transformations physiques et c'est donc dès le CM2 et dans les premières années du collège qu'il est opportun d'aborder ce thème afin de pouvoir mettre des mots sur les interrogations et les inquiétudes des jeunes adolescents. Au cycle 2, les élèves sont amenés à « mesurer et observer la croissance de (leur) corps » dans l'enseignement « questionner le monde » et dans la thématique « comment reconnaître le monde vivant » ; au cycle 3, dans l'enseignement « sciences et technologie » et dans la thématique « le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent », les élèves doivent « décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire » en décrivant et identifiant les changements du corps au moment de la puberté. C'est dans ce cadre que sont abordées « les modifications morphologiques, comportementales et physiologiques lors de la puberté » ainsi que le « rôle respectif des deux sexes dans la reproduction ». Au lycée, cette étude se poursuit en classe de seconde en sciences de la vie et de la Terre, enseignement commun à tous les élèves de la voie générale et technologique dans la thématique « corps humain et santé ». Les élèves comprennent ici que la mise en place de l'organisation et de la fonctionnalité des appareils sexuels se réalise sur une longue période qui va de la fécondation à la puberté. En voie professionnelle, dans le cadre de l'enseignement « prévention, santé et environnement », les élèves de CAP et baccalauréat professionnel poursuivent également cette étude en classe de seconde. Dans le module 5 « La sexualité – la contraception », un des objectifs est de sensibiliser l'individu aux enjeux d'un comportement respectueux et responsable pour lui et les autres. Le MENJS prête donc une attention particulière à l'enseignement de l'anatomie humaine, visant ainsi que chaque élève ait une bonne connaissance de son propre corps, de celui des femmes comme de celui des hommes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28050

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2575

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7792